

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE Marché de services n° 90-2019

« Mise en place d'une solution de collecte de dons sur internet »

1 - Identification de l'administration qui passe le marché

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliand – 73000 Chambéry
Téléphone : 04.79.62.30.54 - Télécopie : 04.79.96.37.18

2 - Procédure de passation

Marché de service passé selon la procédure adaptée (code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123- 1 et R. 2123- 1).

3 - Objet et caractéristiques du marché

L'objectif est de mettre en place une solution informatique clé en main favorisant le don numéraire en ligne. La volonté du Parc est d'avoir la totalité des dons des particuliers en ligne.

Le Parc attend de la solution qu'elle possède :

1. Une interface web pour les donateurs :
 - Simple et épurée de manière à garantir la lisibilité pour le futur donateur
 - Attractive, afin d'inciter les visiteurs à devenir donateurs
 - Harmonieuse avec l'image du Parc
 - Compatible avec les outils de traitement des dons utilisés par le Parc
2. Une interface web pour les gestionnaires du Parc :
 - Simple et intuitive
 - Utilisable par des non-informaticiens

4 - Durée du marché – Délais d'exécution

Durée du marché

Le présent marché est conclu avec le prestataire retenu pour une période initiale d'une durée estimative de 18 mois, à compter de la notification du marché.

Il est reconductible tacitement 3 fois pour une période d'un an (soit une durée totale maximum de 4,5 ans).

Le marché peut cependant être dénoncé, par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis minimum trois mois avant la fin de la période en cours (période initiale ou reconduction). La non-reconduction du marché ne donne lieu à aucun versement d'indemnité, de quelque nature que ce soit, par le prestataire ou le Parc national de la Vanoise.

Délais d'exécution

La prestation décrite en phase 1 doit être exécutée au plus tard 6 mois à compter de la date de notification de l'acte d'engagement (VSR incluse). La phase 2 de maintenance et suivi démarrera à l'issue de la VSR (PV de réception à l'appui) pour une période de 1 an, reconductible tacitement (cf. 4.1.1).



5 – Critères de jugement des offres

Les critères de choix de l'offre la mieux-disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

Critère 1 – La cohérence technique de l'offre (0-7)

Critère 2 – Le coût des prestations (0-7)

Critère 3 – Le délai de livraison (0-4)

Critère 4 – La capacité du candidat à réaliser la prestation avec une démarche éco-responsable de développement durable (0-2)

Le prestataire devra donc clairement se positionner sur ces 4 critères.

6 - Dossier à retirer

Le dossier est téléchargeable sur la plate-forme des achats de l'Etat :

www.marches-publics.gouv.fr

Ref : CS90-2019

Attention, seules les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant recevront les éventuelles modifications du DCE et les réponses aux éventuelles questions posées par les autres candidats par courriel. Les entreprises qui téléchargent le DCE d'une manière anonyme ne recevront pas ces informations.

7 - Date limite de remise des offres

28 janvier 2020 à 10 h 00.

8 - Réception des offres

Transmission électronique

Seules les offres électroniques transmises par le biais du site www.marches-publics.gouv.fr seront acceptées.

L'entreprise qui répondra par voie électronique pourra transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement.

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre, transmise sur un autre support (CD-ROM, clé USB, support papier). Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée.

Elle devra comporter la mention lisible de "copie de sauvegarde".

Si elle est ouverte à la place de l'offre principale, elle s'y substitue totalement. La copie de sauvegarde doit donc contenir tous les éléments requis et être signée comme l'offre principale.

9 - Date d'envoi de cet avis à la publication chargée de l'insertion

Mercredi 11 décembre 2019.

